

Pour en savoir plus



- ▶ Je vais sur le site www.info-accs.fr
 - ✔ Je peux vérifier si j'ai le droit à l'ACS grâce à un **simulateur**
 - ✔ Je peux trouver l'offre qui me convient le mieux grâce à un **comparateur d'offres**
 - ✔ Je peux télécharger le **dossier de demande**

ou

- ▶ J'appelle ou je me rends à ma **caisse d'assurance maladie**

JE SUIS DÉJÀ BÉNÉFICIAIRE DE L'ACS ?

À compter du **1^{er} juillet 2015**, l'ACS évolue : à la fin de mon contrat, je devrai choisir une complémentaire santé parmi une liste d'offres sélectionnées par l'État pour leur bon rapport qualité/prix.

Avant la fin de mon contrat actuel, ma complémentaire santé m'informera des démarches que j'aurai à accomplir.

Je peux consulter la liste des complémentaires santé auxquelles j'ai désormais accès sur www.info-accs.fr ou auprès de ma caisse d'assurance maladie.





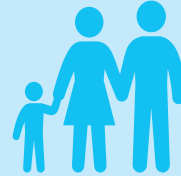
L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé



Mes revenus sont modestes ?
L'État m'aide à payer ma complémentaire santé

Suis-je concerné(e) ?

Oui, si mes revenus mensuels* sont compris :

<p>entre 803 € et 1082 € par mois</p> <p>(foyer d'une personne)</p> 	<p>entre 1204 € et 1624 € par mois</p> <p>(foyer de deux personnes)</p> 	<p>entre 1444 € et 1948 € par mois</p> <p>(foyer de trois personnes)</p> 
---	---	--

Si mes revenus sont inférieurs à ces montants, je peux bénéficier de la CMU-Complémentaire

* Plafonds applicables en outremer



www.info-accs.fr

L'ACS, qu'est-ce que c'est ?

Un chèque pour m'aider
à payer une complémentaire santé



Moins de 16 ans	de 16 à 49 ans	de 50 à 59 ans	60 ans et plus
100 €/an	200 €/an	350 €/an	550 €/an

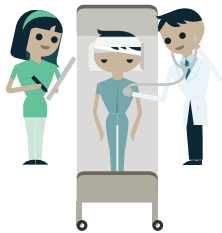
Des offres de complémentaires santé, qui ont été spécialement
sélectionnées pour moi pour leur bon rapport qualité/prix

Et en plus...



Je n'ai rien à payer chez le médecin

- ✓ Ma consultation est directement payée par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé
- ✓ Mon médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraire
- ✓ Je ne paie pas les franchises médicales et la participation forfaitaire de 1 €



Je suis mieux remboursé(e) pour mes médicaments, mes lunettes et mes prothèses dentaires et auditives



J'ai droit à des réductions sur mes factures de gaz et d'électricité

Comment faire ma demande ?

1

Je remplis le dossier de demande

- 🖨 J'imprime le dossier sur le site www.info-accs.fr ou
- 🗨 Je le demande à ma caisse d'assurance maladie qui peut m'aider à le remplir si besoin

2

J'envoie ou je dépose le dossier à ma caisse d'assurance maladie

3

Ma demande est acceptée

- ✉ Je reçois un courrier avec mon chèque
- ★ Je choisis une complémentaire santé qui correspond à mes besoins de santé
 - 📖 Je peux consulter la liste des complémentaires santé sur le site www.info-accs.fr ou la demander à ma caisse d'assurance maladie
 - 🖨 Je peux comparer l'ensemble des offres des complémentaires santé sur le site www.info-accs.fr

4

Je donne le chèque à la complémentaire santé que j'ai choisie

Exemples de réductions sur un an



Pour une personne seule
de 25 ans

Coût contrat : 230 €
Montant aide : **200 €**
Reste à payer : **30 €**

Pour deux personnes de
45 ans avec deux enfants

Coût contrat : 1250 €
Montant aide : **600 €**
Reste à payer : **650 €**

Pour une personne
de 75 ans

Coût contrat : 930 €
Montant aide : **550 €**
Reste à payer : **380 €**